



République
et canton
de Genève

Post Tenebras Lux

GdE Chancellerie d'Etat

Point Presse du Conseil d'Etat

7 avril 2004

La version Internet fait foi

M. Robert Cramer, Président du Conseil d'Etat

M. Robert Hensler, Chancelier d'Etat

Sommaire

7 avril 2004

Affaires genevoises	3
Décision de la commission de recours du personnel enseignant de l'instruction publique concernant Monsieur Hani Ramadan	3
Décision suite aux actions menées par certains policiers les 8 et 11 octobre 2003	4
Madame Aimée Stauffer-Stitelmann reçue par le gouvernement	4
Chômage: le gouvernement demande une nouvelle prolongation des indemnités journalières	5
Les dates des élections cantonales de 2005 sont fixées	5
Stade de Genève: mesures de sécurité exécutées	5
Réponse à la motion sur l'avenir informatique de l'Etat	6
Le référendum contre la délibération du Conseil municipal de Vandoeuvres a abouti	7
Nouvelle conseillère municipale à Bardonnex	7
Nominations	8
Nouveau directeur général de l'Office d'orientation et de formation professionnelle	8
Nouvelle administratrice pour la Banque cantonale de Genève	8
Conseil des déplacements (CODEP) : composition approuvée	9
Usine des Cheneviers : nouveau membre de la commission consultative	10
Engagement d'un agent spécialisé, responsable de l'enseignement musical	10
Agenda des conférences de presse	11



Affaires genevoises

7 avril 2004

Décision de la commission de recours du personnel enseignant de l'instruction publique concernant Monsieur Hani Ramadan

Le Conseil d'Etat a pris connaissance des considérants de la décision de la commission de recours du personnel enseignant de l'instruction publique du 15 mars 2004 qui a partiellement admis le recours de Monsieur Hani Ramadan.

Le Conseil d'Etat prend acte de ce que la cause en question lui est renvoyée pour nouvelle décision. Il n'entend pas revenir sur sa décision initiale et réintégrer Monsieur Hani Ramadan, s'exposant ainsi à une procédure en indemnisation. Sur le plan de la défense des valeurs éthiques, républicaines, laïques et démocratiques, le Conseil d'Etat a en effet adopté et continuera d'adopter une position claire et ferme.

Il reste convaincu de la nécessité, pour les fonctionnaires qu'il a nommés et auxquels il délègue une part de son autorité, de respecter leur devoir de fidélité et de réserve, incompatibles avec des prises de position publiques contraires aux droits de l'homme quand elles préconisent notamment la torture ou tout autre traitement ou peine cruels, inhumains et dégradants.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat constate que Monsieur Hani Ramadan ne tient aucun compte de la décision de la commission de recours. Cette dernière a en effet expressément reconnu dans son arrêt que les prises de position de Monsieur Hani Ramadan tendant à minimiser la cruauté de la lapidation remettaient en cause l'interdiction des traitements ou peines cruels, ce qui ne saurait être admis d'un enseignant qui se trouve dans un rapport de droit spécial avec l'Etat. Or, par voie de presse (Le Matin du 4 avril 2004), Monsieur Hani Ramadan persiste à justifier la lapidation.

Le Conseil d'Etat décide donc d'ouvrir une nouvelle enquête administrative relative aux nouveaux faits ci-dessus et l'a confiée à Monsieur Jean-Marc Strubin, juge au Tribunal de Première instance.



Décision suite aux actions menées par certains policiers les 8 et 11 octobre 2003

Suite aux actions menées par certains policiers les 8 et 11 octobre 2003, le Conseil d'Etat avait, le 29 octobre 2003, arrêté les mesures suivantes:

- Les heures non travaillées ne seront pas payées, le Département de justice, police et sécurité engage les procédures prévues par l'arrêté du Conseil d'Etat du 23 septembre 1996 relatif à une retenue de salaire en cas de grève ou d'arrêt de travail et la décision du Conseil d'Etat, du 2 septembre 1998 relatif au service minimum en cas de grève ou d'arrêt de travail.
- Avec toutes les règles de procédure et de hiérarchie ressortissant notamment de la loi sur la police, la nature et la gravité des manquements survenus les 8 et 11 octobre 2003 sont déterminés de manière à en tirer toutes les conséquences.
- L'invitation faite au Département de justice, police et sécurité de renforcer les directives régissant le port de l'uniforme et l'usage de l'équipement en dehors de la fonction et des obligations de gendarmerie.
- Le rappel des ordres de service y relatifs.

Lors de sa séance de ce jour, le Conseil d'Etat a reçu le rapport du 2 avril 2004 du commandant de la gendarmerie relatif à la mise en œuvre des décisions prises le 29 octobre 2003. S'agissant de la manifestation du 8 octobre 2003, il a pris acte qu'une procédure a été engagée afin d'opérer une retenue sur le salaire des gendarmes qui étaient de service pour les heures non travaillées ; qu'une contravention a été infligée au président de l'Union du personnel du corps de police (UPCP) qui n'avait pas reçu l'autorisation de manifester ; que les principes et les ordres de service relatifs au port de l'uniforme et à l'usage de l'équipement ont été rappelés à l'ensemble du personnel de la gendarmerie.

S'agissant de la manifestation du 11 octobre 2003, ayant eu lieu le jour de l'inauguration officielle de l'exposition Telecom World, le Conseil d'Etat a adressé, par les voies usuelles, un courrier à Monsieur Urs Rechsteiner, chef de la police, lui demandant de procéder à une sévère mise en garde à l'encontre des personnes ayant participé à cette action, sans qu'elle ait pour autant le caractère d'une sanction administrative.

Madame Aimée Stauffer-Stitelmann reçue par le gouvernement

Le Conseil d'Etat in corpore, accompagné du Chancelier d'Etat, a reçu ce jour Madame Aimée Stauffer-Stitelmann, ainsi que son époux. Le gouvernement entendait ainsi manifester sa reconnaissance à cette Genevoise pour le courage exemplaire dont elle a fait preuve pendant la Deuxième Guerre mondiale. Un courage qui force d'autant plus l'admiration qu'elle était âgée de moins de vingt ans à l'époque.

Condamnée en 1945 par un tribunal militaire pour avoir aidé des personnes, dont une quinzaine d'enfants juifs, à franchir la frontière suisse, Madame Aimée Stauffer-Stitelmann vient d'être réhabilitée. Aujourd'hui âgée de 79 ans, elle est la



première à avoir bénéficié de la nouvelle loi fédérale sur l'annulation des jugements prononcés contre des personnes qui ont aidé des victimes du nazisme (cf. point de presse du 9 mars 2004 et déclaration du Conseil d'Etat devant le Grand Conseil du 11 mars 2004).

Chômage: le gouvernement demande une nouvelle prolongation des indemnités journalières

Le Conseil d'Etat demande à la Confédération une nouvelle prolongation de la durée des indemnités journalières de chômage pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2004. Le gouvernement entend ainsi tenir compte de l'actuelle situation du marché du travail genevois.

Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2003, la nouvelle loi fédérale sur l'assurance chômage (LACI) limite le nombre d'indemnités journalières à 400, et non plus à 520 comme par le passé. Depuis, les cantons connaissant un taux de chômage de plus de 5% ont toutefois la possibilité de demander, pour une durée de six mois, le maintien des 520 indemnités. Dans ce cas, le canton participe à raison de 20% aux frais engendrés.

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2003, puis du 1^{er} janvier au 30 juin 2004, le canton de Genève a déjà demandé et obtenu une telle prolongation. Pour le surplus, le gouvernement entend que la réflexion sur le traitement du chômage de longue durée se poursuive, tout en observant que les derniers indicateurs dénotent une légère embellie sur le front du chômage.

*Pour toute information complémentaire: Neil Ankers, directeur général de l'Office cantonal de l'emploi, DEEE,
☎ 022 327 69 03.*

Les dates des élections cantonales de 2005 sont fixées

Le Conseil d'Etat a fixé les dates des deux élections cantonales de l'automne 2005. L'élection du Grand Conseil aura lieu le dimanche 9 octobre 2005 et l'élection au Conseil d'Etat est fixée au dimanche 13 novembre 2005. Le délai pour le dépôt des listes des candidats au service des votations et élections est arrêté au 22 août 2005, avant midi, pour le Grand Conseil et au 17 octobre 2005, avant midi, pour le Conseil d'Etat.

Pour toute information complémentaire: Monsieur Robert Hensler, Chancelier d'Etat, ☎ 022 327 22 00.

Stade de Genève: mesures de sécurité exécutées

Le Conseil d'Etat a entériné les conclusions du rapport du 8 mars 2004 de la Commission interdépartementale chargée d'établir un inventaire des installations à risques majeurs comportant des produits dangereux (CIRMA).

Les mesures de sécurité exigées relatives au Stade de Genève ont été exécutées. Restent encore quelques finitions dont l'échéance est clairement fixée.

A la suite de l'adoption du concept global de sécurité touchant la gare de la Praille, le stade et le complexe commercial, des mesures constructives, techniques et organisationnelles ont été mises en place au niveau du stade:



- Plusieurs issues ont été élargies pour assurer la sécurité d'évacuation lors de manifestations Open Air.
- Des mesures techniques (rideaux d'eau, sprinklers) ont été prises pour limiter les risques qu'ils soient inhérents au stade ou dus à l'interface avec la gare de triage.
- Un plan de sécurité interne a été élaboré et sa mise en place est sous la responsabilité de la Société d'exploitation du stade de Genève.

Pour toute information complémentaire : M. Jean-Claude Landry, président de la CIRMA, ☎ 022 327 01 18.

Réponse à la motion sur l'avenir informatique de l'Etat

Le Conseil d'Etat a répondu à la motion sur l'avenir informatique de l'Etat. Celle-ci demandait que soient établis un état des lieux en la matière, des propositions de solutions techniquement modernes et les liens du Centre des technologies de l'information (CTI) avec les différents départements.

Jusqu'au début des années 1990, les différents services de l'Etat s'étaient informatisés sans forte coordination, sans vision globale et, surtout, sans disposer d'une stratégie garantissant la pérennité de ses systèmes. Sous la présidence de Madame Martine Brunschwig Graf, une nouvelle structure, le CTI, a été constituée en 1997. Le CTI a assumé la création d'une véritable entité de type industriel, au service de l'ensemble de l'administration genevoise. Aujourd'hui, le CTI gère plus de 20 000 téléphones, 14 328 PC, 688 serveurs et 60 000 km de câbles. Son budget d'exploitation avoisine les 133 millions de francs, ses investissements 60 millions de francs.

Sept ans après sa création, le CTI a défini les normes et standards communs à tout l'Etat et déployé des technologies communes à l'ensemble de l'administration, dont il est le garant. Une plate-forme technologique moderne a été déployée; elle constitue le «socle» (en termes d'infrastructures informatiques et de télécommunications) indispensable à l'exploitation, à l'évolution et à la maintenance des systèmes d'information de l'Etat.

C'est dans ce même souci de rationalisation que les outils informatiques de l'Administration fiscale cantonale (AFC) ont été totalement repensés et que la Comptabilité financière intégrée (CFI) est actuellement en cours de déploiement au sein de tout l'Etat. En outre, le CTI a profité des adaptations induites par le passage à l'an 2000 pour uniformiser le matériel et les applications de l'administration. Les dysfonctionnement des années 1990 sont donc aujourd'hui pour la plupart définitivement résolus ou en passe de l'être.

Sur le plan structurel, une organisation transversale, faisant participer l'ensemble des départements, a été mise en place. Elle se décline essentiellement en trois entités: le comité de coordination des systèmes d'information et de communication (C2SIC), la commission de gestion du portefeuille des projets (CGPP) et le comité de sécurité des systèmes d'information. La délégation du Conseil d'Etat aux systèmes d'information assume, pour le compte du Conseil d'Etat, la préparation et le suivi des décisions de nature stratégique relatives aux systèmes d'information.

Depuis quatre ans, un plan d'investissement pluriannuel est régulièrement présenté à la Commission des finances. Aujourd'hui, le plan de charge du CTI fournit déjà une vision détaillée des coûts par projet, en attendant la mise en place de la CFI. A la lumière de ce plan de charge, le gouvernement entend consolider les acquis et redéployer les ressources sur les projets en cours avant d'en lancer d'autres. Il s'attachera à formaliser la mission et le périmètre d'activité du CTI et adoptera à cette fin un règlement.

Pour toute information complémentaire : M. Laurent Forestier, responsable du service Communication du CTI, CHA, ☎ 079 240 83 67, ou M. Bernard Taschini, secrétaire de la Délégation du Conseil d'Etat aux systèmes d'information, ☎ 022 327 55 19.



Le référendum contre la délibération du Conseil municipal de Vandoeuvres a abouti

Le Conseil d'Etat a constaté l'aboutissement du référendum populaire contre la délibération du Conseil municipal de la commune de Vandoeuvres du 10 février 2004 ouvrant un crédit destiné à la réalisation de travaux d'aménagement du centre du village. La vérification des signatures déposées a donné les résultats suivants:

Signatures déposées: 403 ; signatures contrôlées: 295

Le nombre de signatures exigé par la Constitution (au minimum 150) pour faire aboutir un référendum est donc atteint. Les recours doivent être adressés au Tribunal administratif au plus tard 6 jours à partir de la publication de l'arrêté.

Nouvelle conseillère municipale à Bardonnex

Le Conseil d'Etat a proclamé élue sans scrutin Madame Suzanne Giacobino-Flury (liste « Bardonnex Alternative ») à la fonction de conseillère municipale de la commune de Bardonnex et son élection est validée. Elle succède à Monsieur Michel Manini. Le délai de recours au Tribunal administratif est de 6 jours. Il court dès le lendemain de la publication de l'arrêté.



Nominations

7 avril 2004

Nouveau directeur général de l'Office d'orientation et de formation professionnelle

Le Conseil d'Etat a désigné Monsieur Grégoire Evéquoz au poste de directeur général de l'Office d'orientation et de formation professionnelle (OOF). Il succède à Monsieur Jean-Marc Frère qui, depuis janvier 2004, occupe la fonction de secrétaire général du Département des finances.

Né en 1955, titulaire d'une licence en psychologie de l'Université de Fribourg, Monsieur Evéquoz a également suivi la formation des cadres de l'administration de Genève. Après avoir travaillé en tant que psychologue au sein du Service médico-pédagogique vaudois, il a effectué l'essentiel de sa carrière au sein de l'OOF. Directeur à la direction générale de cet office depuis janvier 1999, il a occupé auparavant les fonctions de directeur-adjoint du Service d'orientation, puis de directeur du Service de consultation en orientation.

Dans le cadre de ses diverses missions, Monsieur Evéquoz a mis en place différents dispositifs tels que le chèque annuel de formation, l'instance de certification de qualité et celle de reconnaissance et validation des acquis. Il entre en fonction le 1^{er} mai 2004.

Pour toute information complémentaire : M. Frédéric Wittwer, secrétaire général du DIP, ☎ 022 327 24 01.

Nouvelle administratrice pour la Banque cantonale de Genève

Suite à la démission de Monsieur Pierre-Alain Loosli, le 13 novembre 2003, le Conseil d'Etat a nommé une nouvelle administratrice représentant l'actionnariat nominatif pour le canton au Conseil d'administration de la Banque cantonale de Genève. Il a désigné Madame Asma Benelmouffok, dont le mandat s'exercera pour la période du 7 avril 2004 au 28 février 2006.

Née en 1966, de nationalité suisse, Madame Benelmouffok a effectué des études de droit à l'Université de Genève et obtenu en 1991 son brevet d'avocate. Elle a ensuite travaillé en tant qu'avocate-conseil auprès d'une banque internationale, dont elle a pris en 1998 la direction du département juridique. La suite de sa carrière l'a amenée à siéger au comité de la direction générale de la filiale suisse d'une grande banque internationale, où elle a notamment géré des dossiers relatifs au négoce international, au « corporate banking », au marché des capitaux. Depuis début avril, Madame



Benelmouffok est consultante associée d'un cabinet spécialisé dans le recrutement de cadres supérieurs, les stratégies de développement, l'évaluation et l'organisation de l'entreprise.

Pour rappel, les autres administrateurs représentant l'actionariat nominatif pour le canton sont : M. Jean Gallay, Mme Marianne Grobet-Wellner, M. Michel Mattacchini (président du Conseil d'administration), M. Erwin Meyer et M. Andreas November.

Pour toute information complémentaire : M. Moreno Sella, directeur général de l'Administration des finances de l'Etat, DF, ☎ 022 327 85 89.

Conseil des déplacements (CODEP) : composition approuvée

Le Conseil d'Etat a approuvé la composition du Conseil des déplacements (CODEP). Cet organe de concertation indispensable à l'autorité permet de prendre en compte les approches défendues par la société civile dans les dossiers stratégiques liés à la mobilité, ceci en faisant preuve d'anticipation.

Dès le 1^{er} mai 2004, le CODEP sera composé comme suit :

- **Personnes désignées par le Groupement transports et économie :** M. Roald QUAGLIA (Groupement transports et économie) ; Mme Daniela JOBIN (Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève) ; M. Victor de OLIVEIRA (Touring Club Suisse, section genevoise) ; M. Olivier BALLISSAT (Fédération des Entreprises Romandes, Genève) ;
- **Personnes désignées par la Coordination transports et déplacements :** M. Yvan CAPT (Association Transports et Environnement) ; M. Michel DUCRET (Communauté d'Intérêts pour les Transports Publics) ; M. Marco ZIEGLER (Union genevoise des piétons) ; M. Jean-Pascal PERLER (Association pour les intérêts des cyclistes) ;
- **Personnes désignées par le Conseil d'Etat :** M. Christian AEBISCHER (Groupement transfrontalier européen) ; Mme Olowine ROGG (Groupement cantonal genevois des associations de parents d'élèves des écoles primaires et enfantines) ; M. François BRYAND (Genève Tourisme) ; M. Michel MOOIJMAN (Association suisse des transports routiers, section genevoise).

Le CODEP, à titre expérimental dans un premier temps, avait été institué en 1999 dans une composition plus restreinte (8 membres). Les principaux dossiers qui l'ont occupé jusqu'ici sont ceux liés aux extensions de lignes de tramways, aux évitements de localités, à la hiérarchisation du réseau routier et à la planification directrice en matière de transports publics.

Pour toute information complémentaire : M. Philippe Matthey, Secrétaire adjoint chargé du domaine des transports et de la circulation, DIAE, ☎ 022 327 25 06.



Usine des Cheneviers : nouveau membre de la commission consultative

Le Conseil d'Etat a nommé Monsieur Claude-Alain Macherel, directeur de la division de la voirie de la Ville de Genève, en qualité de membre de la commission consultative de l'usine d'incinération des ordures ménagères des Cheneviers. Monsieur Claude-Alain Macherel représentera la Ville de Genève au sein de cette commission, où il remplacera Monsieur Gaston Choffat.

Instituée par la loi sur la gestion des déchets (LGD), la commission consultative de l'usine d'incinération des ordures ménagères des Cheneviers doit être consultée avant la délivrance de l'autorisation d'exploiter (processus ayant lieu tous les 5 ans). Elle préavise le rapport d'exploitation de l'usine et le bilan environnemental avant leur publication (processus annuel) et doit rapporter au Conseil d'Etat et au conseil d'administration des Services industriels sur l'exploitation des Cheneviers (processus annuel).

Pour toute information complémentaire : M. Daniel Chambaz, directeur du service cantonal de gestion des déchets, DIAE, ☎ 022 327 87 36.

Engagement d'un agent spécialisé, responsable de l'enseignement musical

Dans le cadre de la réforme de l'enseignement musical de base, le Conseil d'Etat prend acte de la désignation de Monsieur Jean Prévost comme responsable de l'enseignement musical.

Monsieur Jean Prévost, 51 ans, est détenteur d'un diplôme d'enseignant du Conservatoire supérieur de musique de Genève. Au bénéfice d'un prix de virtuosité en percussion, il a enseigné cette branche au Conservatoire cantonal de musique de Sion.

Parmi les fonctions que ce Genevois a occupées, citons la direction et l'administration de l'Ensemble Contrechamps et la direction générale et la programmation du Festival Archipel.

Par ailleurs, il a occupé le poste de délégué général pour la programmation d'Expo 02 dans les domaines de la musique classique et contemporaine.

Monsieur Jean Prévost a acquis, au gré des expériences, une double compétence : dans la gestion et dans la promotion de la musique.

Son entrée en fonction est prévue au 1^{er} mai 2004.

Pour toute information supplémentaire: Jean-Pierre Ballenegger, délégué aux affaires culturelles, DIP, ☎ 022 32734 42.

Agenda des conférences de presse

7 avril 2004

Sous réserve de modifications

DATE	SUJET	LIEU	DPT	CONTACT
7 avril à 17 h 30	Journée mondiale de la santé, signature de la Charte européenne sur la Sécurité routière	Rotonde du quai du Mont-Blanc	DASS DJPS DIAE	Véra Sandoval, stagiaire, DASS, ☎ 022 839 92 30
18 avril à 14 h 30	Vote par Internet à Carouge	Salle des Charmettes, Carouge	CHA	Robert Hensler, Chancelier d'Etat, ☎ 022 327 22 00
20 avril	Résultats 2003 des TPG	Bateau La Perle du Rhône	DIAE TPG	Caroline Dalleves, Chargée de communication Mobilité, Environnement-Info, DIAE, ☎ 022 327 48 97
4 mai à 14 h	La Clairière, détention des mineurs	Salle des Fiefs Hôtel de Ville	DJPS	Yvette Renard, attachée de presse, DJPS, ☎ 022 327 25 53
7 mai à 11 h 30	Bouquet de chantier, 2 ^{ème} étape Hôpital des enfants	Hôpital des enfants	DAEL DASS	Viviane Olivet, secrétaire, direction des bâtiments, DAEL, ☎ 022 327 48 25
11 mai à 11 h	Plan de mesures ozone	Salle des Fiefs Hôtel de Ville	DIAE	Yves Bellégo, chargé de communication, DIAE, ☎ 022 327 80 86
13 mai à 9 h	"Relations Entreprises" : une nouvelle force de placement au service des entreprises	ORP du Bouchet, 49, route de Meyrin	DEEE	Florence Forget, Cheffe de projets, Service communication, DEEE, ☎ 022 327 60 44



13 mai	Nouvelle carte vélo Ville - Etat	Maison des Associations	DIAE	Caroline Dalleves, Chargée de communication Mobilité, Environnement-Info, DIAE, ☎ 022 327 48 97
18 juin	Plans de mobilité pour les entreprises	A définir	DIAE	Caroline Dalleves, Chargée de communication Mobilité, Environnement-Info, DIAE, ☎ 022 327 48 97